



**Syndicat Mixte
Sambre Mobilités**

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical**

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°49/2026 Objet : Convention de partenariat entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique pour l'année 2026/2027	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT-Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHIAITENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Convention de partenariat entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique pour l'année 2026/2027.

Exposé :

Conformément aux orientations du syndicat mixte Sambre Mobilités en matière de transition énergétique et de réduction de l'empreinte carbone,

M. le Président précise que le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA) dispose d'une expertise reconnue dans l'accompagnement des collectivités sur les projets de sobriété et de transition énergétique,

Que dans ce cadre, le syndicat souhaite bénéficier d'un accompagnement technique et administratif pour la mise en œuvre de projets de centrales photovoltaïques en ombrières, notamment sur le dépôt de bus de Louvroil et le parking silo d'Aulnoye-Aymeries, ainsi que pour les démarches associées,

Que cette intervention fait l'objet d'une convention de partenariat pour les années 2026 et 2027, prévoyant une participation financière du syndicat d'un montant de 2.750 € TTC,

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités, et ses différentes évolutions par arrêtés préfectoraux, et notamment l'arrêté du 22 mars 2024,
- Vu le projet de convention de partenariat 2026-2027 avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat en date du 17 juin 2026,
- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- La nécessité pour le syndicat de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et de réduction de son empreinte carbone,
- L'intérêt de bénéficier de l'expertise du SMPNRA pour l'accompagnement de projets photovoltaïques et des démarches associées,

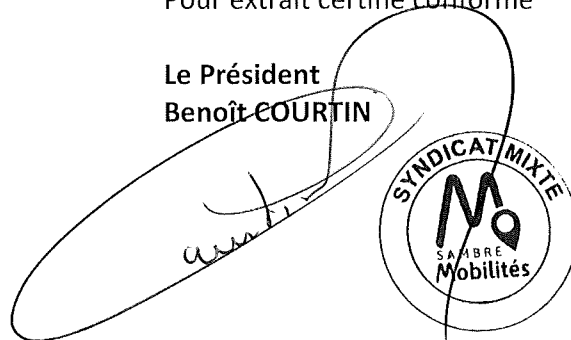
Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'approuver la convention de partenariat 2026-2027 avec le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) relative à une mission d'assistance et de conseil en matière de transition énergétique,
- **PRECISE** que cette convention prévoit une participation financière du SMSM d'un montant de 2.750 € TTC, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- **AUTORISE M. le Président** à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

- **CHARGE M. le Président** de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe en charge du contrôle de légalité ainsi qu'à M. le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr